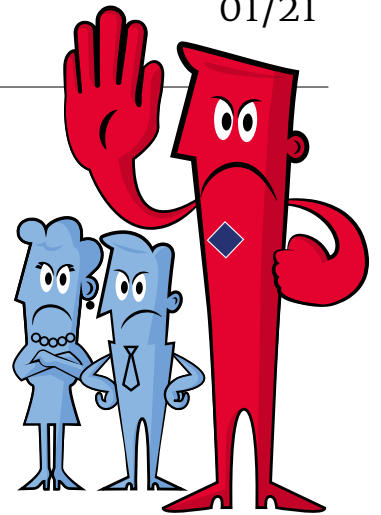


Secteur Financier

01/21

Pas d'index sans l'OGBL



Chère membre, Cher membre,

Sur ta prochaine fiche de salaire tu remarqueras que ton salaire brut est en **hausse de 2,5%**.

Ceci ne correspond ni à une augmentation salariale (quoi qu'en dise votre employeur), ni à un cadeau politique !

Il s'agit tout simplement d'un mécanisme de compensation ou de rattrapage par rapport à la hausse des prix (l'inflation) enregistrée au cours des derniers mois.

Cette revalorisation est due au déclenchement du mécanisme d'indexation des salaires et des pensions (appelé Index), qui est provoqué automatiquement dès que l'indice des prix à la consommation, en quelque sorte le thermomètre qui mesure la hausse ou la baisse des prix de produits de consommation courante, atteint un certain seuil. Cette indexation des salaires permet donc d'éviter une baisse lente et continue du pouvoir d'achat des salariés au Luxembourg.

Introduit pour la première fois pour les fonctionnaires et les cheminots en 1921, l'indexation a été généralisée en 1975. Même si l'index est aujourd'hui un automatisme, cet équilibrage est loin d'être une évidence.

En fait, depuis son introduction, l'index est régulièrement attaqué par le patronat ainsi que par une partie du monde politique. Ce n'est que grâce à l'action résolue des syndicats pendant les dernières décennies, et surtout du premier syndicat du Luxembourg, l'OGBL, que cet important acquis social existe encore.

L'index est un acquis obtenu et maintenu grâce à l'engagement de l'OGBL !

Le redressement du pouvoir d'achat et une politique tarifaire offensive sont des priorités pour l'OGBL et nous allons continuer à nous engager tous les jours pour défendre les droits et les intérêts des salariés !

Exemple de calcul :

Salaires horaires 31.09.2021 : 20 € → Salaires horaires 01.10.2021 : $20 \times 1,025 = 20,50$ €

Le salaire exemple passera ainsi de 3.460 € à 3.546,50 €.

Le salaire social minimum qualifié passera lui de 2.642,32 € à 2.708,38 €.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter vos délégués OGBL ou le syndicat OGBL Secteur Financier : T.: +352 26 49 69 - 1 ou secfin@ogbl.lu